

Nos déchets ont de la ressource !

L'actu

Une question ou un doute concernant le tri de vos déchets ménagers ?

Vous pouvez désormais nous joindre gratuitement (à partir d'une ligne fixe) en composant le **0 800 600 057** !

Les horaires de permanences du numéro vert sont les suivantes :

Du **lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h** et **vendredi de 10h à 12h**.

Si vous appelez en dehors de ces plages horaires, vous pouvez néanmoins nous laisser un message vocal et vos coordonnées.

Nous vous recontacterons dans les plus brefs délais pour répondre à vos questions ou vos demandes.

N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Zoom sur le tri

Piqûre de rappel sur le tri des seringues usagées !

AYEZ LE RÉFLEXE SÉCURITÉ DE LA BOÎTE JAUNE !

Les **DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), dont les seringues usagées font partie, peuvent présenter des risques de contamination. Pour assurer la sécurité de chacun et respecter les règles d'hygiène, **des boîtes jaunes conçues spécialement pour la collecte des DASRI** sont distribuées, collectées puis traitées en centre spécialisé par incinération. **C'est un dispositif simple, gratuit et anonyme.**

Objets piquants, coupants ou tranchants

- ❖ seringues,
- ❖ piqûres,
- ❖ aiguilles,
- ❖ déchets mous : compresses et autres cotons souillés.

Personnes concernées

Toutes personnes en autotraitement

- ❖ diabétiques,
- ❖ insuffisants rénaux et/ou respiratoires,
- ❖ porteurs de virus (herpès, hépatite, sida),
- ❖ et toutes personnes réalisant des tests à domicile.

Dépôt de la Boîte

- ❖ Procuration de votre 1^{ère} boîte jaune dans l'une des pharmacies participantes de notre territoire en tout anonymat.
- ❖ Dépôt de la boîte pleine en déchèterie : une boîte vide est remise en échange si besoin.
- ❖ Liste des pharmacies participantes et des 26 déchèteries du territoire du Sydemme téléchargeables sur www.sydemme.fr

NON AUX SERINGUES DANS LE SAC DE COLLECTE DES RECYCLABLES !

Vous avez la parole

Tri des cendres de bois

Je chauffe ma maison au bois et je me demandais si je pouvais déposer les cendres de mon poêle à bois dans le sac vert réservé aux biodéchets ou pas ? En cette période hivernale, nous utilisons beaucoup de bois donc la quantité de cendres n'est pas négligeable. Merci et à bientôt. » **H.O., Varsberg.**

Les cendres de bois (de cheminée, poêle à bois ou chaudière) sont une précieuse ressource : vous pouvez les épandre dans votre jardin, même en hiver, pour recharger vos sols en sels minéraux. Cependant, si vous n'avez pas de jardin et si vous avez une quantité importante de cendres de bois, nous vous recommandons de les déposer en déchèterie. À l'inverse, si vous n'avez pas de trop grandes quantités, vous pouvez les déposer dans un sac bleu réservé aux résiduels. Comme les cendres de bois ne produiront pas de biogaz, il est inutile de les déposer dans le sac vert.



Avec le soutien de :



ECO
EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contactez-nous au : **0 800 600 057**

Plus d'infos sur : www.sydemme.fr